Maintenance préventive et curative du matériel frigorifique

-contrat à compter du 01/01/2022 de 1 an pouvant être reconduit 2 fois par tacite reconduction. La durée totale du contrat ne pourra pas dépasser 36 mois.

-prix ferme et non révisable durant les 36 mois, sinon indiquer la formule de révision annuelle

-matériel situé au collège Jules LEQUIER à Plérin (22190)

**-liste du matériel** -1 chambre froide positive BOF

 -1 chambre froide positive légumes

 -1 chambre froide positive viande

 -1 chambre froide positive déchets

 -1 chambre froide négative

 -1 armoire froide 1 porte inox

 -1 armoire froide 2 portes inox

 -1 cellule de refroidissement rapide

 -1 tour réfrigérée prépa froide

 -1 prépa froide

 -2 vitrines réfrigérées de 2 groupes

 -1 salad bar au self

 -2 armoires négatives au self

-**vérification du matériel en préventif**

 -production de froid

 -vérification et contrôle général des produits frigorifiques

 -vérification des condenseurs

 -contrôle des ventilateurs condenseurs

 -vérification des fixations et supports

 -nettoyage des condenseurs

 -changement des déshydrateurs ou cartouches déshydratantes si nécessaire

 -contrôle des organes de sécurité

 -contrôle d’étanchéité des circuits frigorifiques

 -contrôle acidité de l’huile avec vidange si nécessaire

-chambres froides

 -contrôle des coffrets électriques,régulateurs de température et resserrage des connexions

 -vérification du bon fonctionnement des régulations et automatismes

 -contrôle des écoulements d’eau

 -contrôle des moteurs des ventilateurs évaporateurs et électrovannes

 -vérification des dégivrages et organes de dégivrage

Armoires électriques

 -contrôle des armoires électriques et resserage des connexions

 -contrôle général de l’armoire de distribution pour les évaporateurs

Evaporateurs

 -démontage et nettoyage des bacs d’évaporateurs de chaque local hors chambre froide négative

 -nettoyage des grilles d’évaporateurs

-L'ajout d'un nouveau matériel fera l'objet d'un avenant

-l'ensemble du matériel listé fera l'objet d'une inspection annuelle lors d'une date convenue d'un commun accord entre le collège et le titulaire du marché et de 3 visites supplémentaires sur prépa froide et chambre froide déchets pour nettoyage des évaporateurs

 -le titulaire du marché fournira un rapport de vérification sous forme papier ou numérique

-**vérification du matériel en curatif**

 -le dépannage se fera du lundi au vendredi dans un délai de 8 heures à compter de la demande

-**dispositions communes**

-tant en préventif qu’en curatif, le déplacement et la main d’œuvre seront inclus dans la redevance annuelle du contrat

-tant en préventif qu’en palliatif les pièces détachées feront l'objet d'une facturation séparée après accord du collège sous la forme d'un devis si le montant est conséquent

-après chaque visite, le collège signera le bon d'intervention et en gardera un exemplaire

**-documents à joindre**

-l'entreprise soumissionnant devra, obligatoirement, avant la clôture de l'appel d'offre visiter le matériel et remplir l'attestation de visite jointe. Cette visite se fera sur rendez vous auprès du collège.

.